

Aux instituteurs [suite]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **10 (1881)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE ET VALAISANNE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg; ce qui concerne les abonnements du Valais au Secrétariat de l'instruction publique, à Sion et ce qui concerne les autres abonnements à M. Torche instituteur à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Aux instituteurs.* — *Petit traité de logique (suite).* — *Leçons de choses.* — *Bibliographies.* — *Correspondances.*

Aux instituteurs.

Nous continuons aujourd'hui notre court résumé de méthodologie pour rappeler aux instituteurs, au commencement de l'année, les grandes règles, qui doivent les guider dans leur enseignement.

ÉCRITURE.

- | | | |
|--------------|---|---|
| Généralités. | { | 1 ^o Une écriture bien lisible est indispensable à tout élève. |
| | | 2 ^o Une belle écriture n'est nécessaire que dans certaines localités industrielles. |
| | | 3 ^o Éviter la manie des beaux cahiers dont la tenue absorbe beaucoup de temps au grand détriment de l'étude proprement dite. |
| | | 4 ^o Préférer en général des manuels scolaires à la dictée des matières à enseigner. |
| | | 5 ^o Apprendre à l'élève à soigner et l'écriture et la tenue de tous ses cahiers, même de celui de brouillon. |
| | | 6 ^o Un cahier unique peut suffire, excepté peut-être pour la calligraphie et la comptabilité. |
| Programme. | { | 1 ^o Avec les commençants, on apprend à lire et à écrire en même temps. |
| | | 2 ^o Au cours moyen et même avec les élèves de première année du cours supérieur, on suivra un cours de calligraphie proprement dite. |
| | | 3 ^o Dans le cours supérieur, la calligraphie sera remplacée par la comptabilité. |

- Méthodes et procédés.**
- 1° Aux modèles, à la méthode du tableau noir et au système des transparents, il faut préférer les cahiers préparés, soit à cause du temps que l'on gagne, soit en raison de la suite et de la gradation des exercices.
 - 2° Toute leçon d'écriture doit être absolument collective.
 - 3° Les élèves ne sauraient être abandonnés à eux-mêmes. Le maître préparera donc, corrigera et dirigera chaque exercice.
 - 4° On écrira parfois en mesure.
 - 5° Ecrire peu mais bien, telle sera notre règle.
 - 6° Veiller sur la tenue des élèves.
 - 7° S'aider du tableau noir pour expliquer les leçons.
 8. Faire de temps à autre des examens, c'est-à-dire demander qu'on exécute un exercice sur une feuille sans modèle.
- Marche d'une leçon.**
- 1° Tous les élèves d'un même cours sont appelés à tracer le même modèle.
 - 2° Avant de commencer, obliger les élèves à prendre une tenue convenable.
 - 3° Le maître trace au tableau noir, en partie du moins, le modèle à exécuter et donne toutes les explications convenables.
 - 4° Un élève ou deux seront appelés à l'exécuter au tableau et leurs condisciples en signaleront les défauts.
 - 5° Les élèves exécutent ensuite le modèle de leur cahier.
 - 6° L'instituteur circule au milieu des bancs, signalant à chacun ses défauts particuliers. Les fautes communes seront ensuite corrigées par le maître au tableau noir.
 - 7° Les cahiers seront gardés à l'école le plus souvent et l'on exigera une grande propreté.

ARITHMÉTIQUE.

- Importance.**
- 1° Au point de vue de son utilité pratique et journalière.
 - 2° Culture des facultés et surtout du raisonnement.

- Calcul intuitif.**
- 1° Il doit servir de point de départ et de contrôle dans toutes les parties de l'arithmétique : numération, fractions, système métrique, principes de géométrie, etc.
 - 2° Pour la numération, suivre l'ordre suivant :
 - a) Faire voir les nombres dont il est question au moyen de haricots, ou de bûchettes, ou du boulier compteur, etc.
 - b) Dénomination du nombre après la vue des objets.
 - c) Faire ensuite les quatre opérations avec les objets, mais sans aucune théorie, sans explications préalables des termes.
 - d) Puis, mêmes opérations sans s'aider de l'intuition.

- e)* Enfin, répétition des mêmes exercices d'une manière générale et abstraite.
- f)* Plus tard, on opérera en même temps au tableau noir pour apprendre les chiffres aux enfants.
- 3° Il faut pouvoir montrer aux enfants les mesures métriques et les familiariser avec les rapports des mesures de longueur, de surface, de contenance, etc.
- 4° Pour les fractions, commencer par l'intuition et suivre à peu près les mêmes exercices que pour la numération.
- 1° Choisir de préférence des problèmes moraux ou se rapportant aux occupations futures de l'enfant ou aux branches qu'il étudie.
- 2° En général (surtout dans la méthode Zæhringer), préparer soigneusement à l'école la solution des problèmes donnés en devoir.
- 3° La correction commune sera faite plus volontiers par les plus faibles élèves.
- 1° Le faire marcher de front avec le calcul écrit.
- 2° Il devra rouler sur les mêmes règles que le calcul écrit.
- 3° Faire opérer toujours sur des quantités et non sur des chiffres.
- 4° Faire répéter par l'élève l'énoncé du problème et lui laisser le temps de réfléchir.
- 5° Utiliser plus tard les abréviations convenables et au commencement, s'il en est besoin, s'aider du tableau noir pour la décomposition décimale des nombres.
- 6° Il est indispensable que les élèves connaissent bien leur livret.
- 1° Méthode inventive : faisant trouver par l'enfant lui-même les règles à appliquer.
- 2° Le maître doit préparer en classe chaque série de problèmes nouveaux.
- 3° Au maître appartient le devoir de donner la théorie.
- 4° Les problèmes doivent être soigneusement corrigés.

PETIT TRAITÉ DE LOGIQUE

Dialectique (*Suite.*)

CHAPITRE DEUXIÈME ¹

DU JUGEMENT

10. Après avoir produit plusieurs idées, l'entendement, qui est essentiellement actif, les compare aussitôt entre elles par le moyen d'un acte réflexe, qui consiste à les percevoir simultanément.

¹ La fin du premier chapitre paraîtra dans le prochain numéro.